

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Didier DUPE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-2-8

Intercommunalité

Mission Emploi Lys Tourcoing

Convention de contribution

Rapport de Mme Annie HUS,
Conseillère Municipale déléguée

Conformément à notre politique d'aide à l'emploi, la commune de Bondues fait partie des membres constitutifs de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

Il nous appartient de valider les modalités régissant le versement de notre cotisation à la Mission Emploi Lys Tourcoing.

C'est dans ce but que nous vous soumettons la convention ci-jointe fixant ces modalités et le montant de la cotisation 2024 et vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission 5 du 4 juin 2024

Vote à l'unanimité



La commune
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire

CONVENTION DE CONTRIBUTION
ENTRE LA VILLE DE BONDUES
ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de BONDUES

Hôtel de Ville, 16, place Abbé Bonpain - 59910 BONDUES

représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°15-4-8

ci-après dénommé « la Ville de BONDUES », d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1er juillet 1901,
200 rue de Roubaix - 59200 TOURCOING

Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,

ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95 €.

Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 603,95 €
- PLIE : 10 099,00 €
- Mission Locale : 10 782,00 €

Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024.

Article 6 Résiliation de la convention

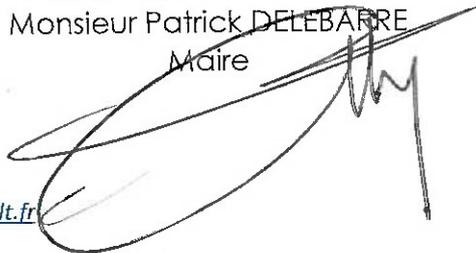
La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en deux exemplaires originaux à Tourcoing, le 27/03/2024

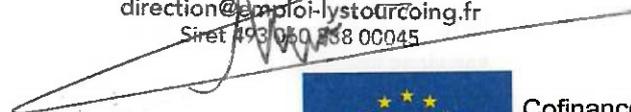
Pour la Ville de BONDUES,
Monsieur Patrick DELEBARRE
Maire



Pour la Mission Emploi Lys-Tourcoing,

M. Olivier CANDELIER
Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
Président
MDE - PLIE - ML

200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 050 338 00045



 direction@lamelt.fr

03 20 28 82 20

 200, rue de Roubaix, 59 200 Tourcoing

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Cofinancé
par l'Union
européenne